

MAIRIE DE CHASSIECQ

16350 CHASSIECQ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SEANCE DU HUIT MAI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	6

Date de la convocation

02/05/2005

Date d'affichage

14/06/2005

Objet de la délibération

**ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Maire

Yvonne DEBORD  
16 (Charente)

Signature et cachet

L'an deux mille DEUX MILLE CINQ

et le 08/05/2005 à 11 heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Madame DEBORD Yvonne, Maire

Présents : Mme DEBORD Yvonne, DUMAS Marcel, GALLAND Philippe,  
DEMONT Isabelle, BERNARD Jean-Luc, FOUCHER Jean-Pierre

Absents : RAIMON Daniel, PLATEAU Thierry, BERRIGAUD Francis  
FALABREGUE Béatrice

Secrétaire(s) de séance : Isabelle DEMONT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article

L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent

délimiter après enquête publique:

-Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte

des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation

de l'ensemble des eaux collectées,

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues

afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs

d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Madame le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération de 1995 le Conseil

Municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage

d'assainissement de la commune. A l'issue de cette étude et par délibération en date

du 10/11/2003, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de

délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête

publique.

MAIRIE DE CHASSIECQ

16350 CHASSIECQ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française


Madame le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 15/03/2005 au 15/04/2005 en mairie de CHASSIECQ et informe le Conseil Municipal " qu'aucune observation n' a été formulée" lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

-APPROUVE le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexé.

-DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant et notamment l'arrêté Municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de CHASSIECQ.

[L'ensemble de ce bloc est constitué de onze bandes horizontales grises, servant de zone de réserve ou de séparation.]

Maire  
  
Yvonne DEBORD  
Signature et cachet

REÇU A LA SOUS PREFECTURE  
21 JUN 2005  
DE CONFOLENS